

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du : 3 novembre 2017

Le trois novembre 2017 à 20H30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CARRERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **25 octobre 2017**

PRESENTS:

Philippe Carrère Maire

Nadine Desmarais, Raymond Mur, Jean Pierre Buerba, Delcasso Maryse adjoints,
Pierre Darros, Marc Caumont, Jean Laurent Perez, Abadie Cecilia, Marc Botté, Bénédicte Bourlon.

ABSENTS EXCUSES

Josiane Carrère (procuration à Philippe Carrère), Sylvie Puertolas (procuration à Nadine Desmarais), Christine Loaec, Franck Escalona

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Bénédicte Bourlon est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2017.

Le compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

SIGNALETIQUE COMMERCIALE ET TOURISTIQUE (65 -2017)

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'OMPCA, la commune d'Arreau est engagée dans diverses opérations pour la modernisation du pôle commercial et artisanal.

L'une d'entre elles consiste à réaliser une signalétique touristique et commerciale adaptée au caractère patrimonial de la commune.

Pour un montant de 47 500€HT, les objectifs sont les suivants :

- Améliorer la circulation des visiteurs
- Inciter les visiteurs à s'arrêter et visiter Arreau
- Mettre en valeur le patrimoine communal exceptionnel et en particulier les 5 bâtiments classés ou inscrits aux monuments historiques
- Rénover le parcours historique en complément du travail réalisé par le Pays d'Art et d'Histoire

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| ○ Etat FISAC | 7 000 € HT 14% |
| ○ Région Occitanie Pyrénées méditerranée | 5 250 € HT 11% |
| ○ Département des Hautes Pyrénées | 16 625 € HT 35% |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le plan de financement de l'opération de signalétique commerciale et touristique
- Autorise le Maire à solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du Département des Hautes Pyrénées au titre du FAR 2017
- S'engage à inscrire au budget la part d'autofinancement communale
- Autorise M Le maire à signer toutes pièces afférentes

CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES ET LA COMMUNE D'ARREAU POUR L'AMENAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE (66-2017)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les aménagements urbains liés à la modernisation du pôle commercial et artisanal dans le cadre du dossier OMPCA et, notamment, les travaux liés à la rue principale.

Le Département des Hautes-Pyrénées ayant en charge la bande de roulement de la RD618, Monsieur le Maire explique qu'en 2012, une convention avait été passée entre la commune et le Département afin que celui-ci apporte un fond de concours dans les aménagements, et qu'il convient d'en établir une nouvelle pour les travaux de la tranche conditionnelle 2 restant à réaliser.

M Le Maire donne lecture de la convention proposée, laquelle fixe le fond de concours du Département 65 à 26 700€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M Le maire à signer la convention entre le Département des Hautes-Pyrénées et la Commune d'Arreau définissant les obligations respectives de chacun concernant les aménagements de la RD618 et fixant le fond de concours du Département des Hautes-Pyrénées à 26 700 €
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNE D'ARREAU (67 -2017)

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'établir une nouvelle convention relative au fonctionnement interne du pôle technique mutualisé d'Aure.

M Le Maire expose les modalités énoncées par celle-ci :

Le personnel continue d'être rémunéré par la CCAL dans le cadre de la convention de mutualisation établie entre les dix communes de l'ancienne communauté de Communes d'Aure.

Pour la commune d'Arreau, la convention concerne la mise à disposition de 3 agents : Messieurs Loste, Plana, et Franch à hauteur de 10%, et de M Morais à hauteur de 30%

pour des missions d'entretien voirie, espaces verts, bâtiment, assainissement.... La durée d'engagement est de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise M Le maire à signer la convention de mise à disposition partielle de personnel communautaire à la commune d'Arreau concernant Messieurs Loste, Plana, et Franch à hauteur de 10%, M Morais à hauteur de 30% pour des missions d'entretien voirie, espaces verts, bâtiment,..., pour une durée de 3 ans.
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents.

ACHAT D'UNE EMPRISE PERMETTANT L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE POUYHAILLA (-2017)

Reporté à un prochain Conseil Municipal

VENTE DE LOTS AU BATIMENT CABILATERE (-2017)

Reporté à un prochain Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

1. Programme SDE 2018 :
 - Eclairage public : création de deux points umineux au droit de la maison de garde, et création de points lumineux au lotissement Bouchède, changement des lanternes et sablage des mâts CD19 jusqu'au gymnase, reprise de l'éclairage Route de lançon (dans le cadre du chantier de mise en souterrain), Reprise de l'éclairage du Calvaire
 - Electrification : Suppression du poteau au droit de l'accès à l'étage du centre de secours, Travaux d'enfouissement chemin de Lançon
2. Réunion publique 8 décembre 2017 et distribution bulletin d'information à la population
3. Repas des anciens le 08 décembre ou le 15 décembre 2017 à 12H
4. Saint Exupère, mécénat
5. Convention pour utilisation de la piscine
6. Maison de santé pluridisciplinaire
7. Information sur les dossiers vus en Commission Travaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Le Maire,
Philippe CARRERE